

Ville de 	<u>Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2025</u>	
	<u>RAPPORT N°26 À L'ATTENTION DES ÉLU(E)S</u>	
	VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE MAJORITAIRE RAMONVILLE POUR TOUS VOEU POUR LA PAIX EN PALESTINE	
<u>POUR DÉCISION</u>	<u>Thématique :</u> Droits de l'Homme	<u>Rapporteur :</u> M. SCHANEN

I. Exposé des motifs

Notre majorité municipale ne peut rester silencieuse face à la tragédie qui se joue sous nos yeux et l'escalade dramatique de la violence au Proche-Orient.

Fidèles aux valeurs de paix, de justice, de solidarité et de respect du droit international que défend notre commune, nous ne pouvons rester silencieux face aux souffrances des populations civiles : nous avons condamné et condamnons toujours fermement l'attaque terroriste du 7 octobre 2023, qui a coûté la vie à des civils innocents et marqué un tournant tragique. Mais rien ne peut justifier le génocide en cours dans la bande de Gaza.

Les frappes répétées, les milliers de morts, les enfants ensevelis sous les décombres, les hôpitaux détruits, les civils affamés : nous assistons à une catastrophe humanitaire d'une ampleur inacceptable.

Notre majorité s'est mobilisée, dès le 30 novembre 2023, au travers de l'adoption d'un vœu pour la paix, reposant sur la demande d'un cessez-le-feu à Gaza et la reconnaissance par la France d'un Etat de Palestine.

II. Objet de la Décision

Ainsi, le Conseil municipal de Ramonville Saint-Agne, demande :

- Que la France réitère son exigence de cessez-le-feu immédiat ;
- Que la France demande la suspension des accords de coopération avec Israël et l'instauration d'un embargo sur les armes utilisées à Gaza ;
- Que la France reconnaisse enfin l'État de Palestine, dans le cadre d'une solution politique à deux États, seule voie vers une paix durable et juste.

Parce que la paix ne peut attendre. Parce que le silence est insoutenable. Parce que l'humanité doit toujours primer.